



Observatoire des marchés publics romand
p.a. SIA section vaud
av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse :	30.10.2023
Titre du projet du marché	Compagnie du chemin de fer du LEB_Garage atelier de Bercher : Mandat en équipements d'exploitation
Forme / genre de mise en concurrence	Appel d'offres avec cahier des charges détaillé
ID du projet	267325
N° de la publication SIMAP	1371123
Date de publication SIMAP	20.10.2023
Adjudicateur	Compagnie du chemin de fer Lausanne-Echallens-Bercher SA
Organisateur	Transports publics de la région lausannoise sa, à l'attention de FA- Achats, Chemin du Cloisel 15, 1020 Renens, Suisse, Téléphone: +41763570275, E-mail: marchespublics@t-l.ch
Inscription	Sur simap, pas de délai / ou auprès de l'adjudicateur par e-mail, 17/11/2023
Visite	Pas de visite prévue
Questions	09/11/2023, sur simap.
Rendu documents	Bureau préimprimé : 30/11/2023 à 12h00 Autres : 07/12/2023 à 12h00 Le timbre postal ne fait pas foi. Deux exemplaires papier, un exemplaire électronique sur clé USB.
Rendu maquette	Pas de maquette à rendre.
Type de procédure	Procédure ouverte, soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.
Genre de prestations / type de mandats	CPV: 50220000 - Services de réparation, d'entretien et services connexes liés au transport ferroviaire et à d'autres équipements, 63711000 - Services d'appui dans le domaine des transports ferroviaires, 71311230 - Services d'ingénierie ferroviaire, 71315000 - Installations techniques de bâtiment, 71315210 - Services de conseil en installations techniques de bâtiment, 71321000 - Services de conception technique des installations mécaniques et électriques de bâtiments, 71322500 - Services de conception technique pour installations de transport, 71323200 - Services de conception technique d'usines
Description détaillée des prestations / du projet	LEB, prestations de mandataire d'équipements industriels pour la construction d'un nouveau garage-atelier à Bercher. Le mandataire aura la charge de définir, concevoir et mettre en oeuvre des équipements d'exploitation pour répondre aux besoins de la gestion des flux logistiques et des activités de maintenance décrits dans la pièce 4 annexe 1. Liste non exhaustive des équipements d'exploitation : • Machine à laver des rames y.c. installation de traitement des eaux et ensemble des équipements relatifs • Sablière automatique et silo de remplissage du MR • Déplacement du tour en fosse existant de Echallens à Bercher • Plaques tournantes pour bogie • Ponts roulants • Equipement de lavage haute pression châssis/bogies • Passerelles de maintenance ferroviaires, y c. les combles lacunes • Plateformes élévatoires • Equipements des fosses • Rangements dynamiques • Racks de stockage • Banc de mesure automatique du profils roues Phases SIA 31 à 53.
Communauté de mandataires	Admise, limitée à deux membres.
Sous-traitance	Admise, limitée à 60% de la valeur du marché.

Mandataires préimprimés	Les bureaux préimprimés sont mentionnés et les documents produits font pas partie de l'appel d'offres.
Comité d'évaluation ou Jury / collège d'experts	MENTHONNEX Philippe, Chef de projet pluridisciplinaire DIABY Mahamadou, Chef de projet MARCHAND Benoît, Acheteur LEB
Conditions de participation	Engagement sur l'honneur. Conditions particulières de recevabilité Le soumissionnaire doit remplir les conditions suivantes pour que son offre soit considérée comme recevable et ceci sous peine d'exclusion: <ul style="list-style-type: none"> • L'offre remise est complète et établie sur la base des documents d'appel d'offres dûment datés et signés. • La communauté de soumissionnaires est limitée à 2 membres. • La sous-traitance est limitée à 60% de la valeur du marché. • Le soumissionnaire présente au moins une référence d'équipements d'exploitation dans le domaine de l'industrie.
Critères d'aptitude	Pas de critères mentionnés.
Critères d'adjudication / de sélection	C1 : Prix 35%, dont temps consacré 15%. Notation du prix selon méthode T2, notation du temps consacré selon méthode T4. C2 : Organisation pour l'exécution du marché 20% C3 : Qualités techniques de l'offre 25% C4 : Organisation interne et développement durable 5% C5 : Références du soumissionnaire 15% Les critères sont notés sur une échelle de 0 à 5.
Indemnités / prix :	Pas d'indemnité pour la remise de l'offre.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce :

Qualités de l'appel d'offres	<ul style="list-style-type: none"> • Les documents de l'appel d'offres contiennent toutes les indications requises. • La description du projet et des objectifs est détaillée. • Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire, ce qui permet d'établir des offres comparables. • Les mandataires préimprimés sont mentionnés et les règles de leur participation au marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA(2022) et à l'art.21a OMP(1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP(2019). • Les moyens d'appréciation, la pondération et la méthode de notation des critères d'adjudication sont clairement indiqués. • La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres. • La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA(2022). • Les délais sont corrects. • Le nombre de membres du collège d'évaluation est suffisant et ceux-ci disposent des compétences professionnelles nécessaires à une évaluation appropriée et à une appréciation adéquate des offres conformément à l'art. 12.3 SIA 144(2022). • Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre sont mentionnées et sont correctes.
Manques de l'appel d'offres	Néant.
Observations de l'OMPr	<ul style="list-style-type: none"> • L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, bien qu'il en respecte les principes généraux. • L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art. 15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres. • Enfin, l'OMPr regrette que dans cette procédure ouverte, le maître d'ouvrage ne bénéficie pas d'un regard extérieur de par l'appui d'une personne externe dans le collège d'évaluation.

